



TRIBUNAL EUROPÉEN DE DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Du 30 janvier • au 30 mai 2021



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



ZETA



Marseille est l'une des cinq zones sélectionnées en Europe où un Tribunal européen pour les écosystèmes aquatiques a examiné symboliquement si les droits de la nature ont été violés.

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

TRIBUNAL EUROPÉEN DES DROITS DE LA NATURE "POUR LA DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES"

Cinquième audience

Affaire de Marseille : Les boues rouges et la mer Méditerranée
-Samedi 29 mai 2021-

Le 29 mai 2021, à 17h (heure de Paris), la cinquième audience du Tribunal européen pour les écosystèmes aquatiques va avoir lieu. L'affaire de Marseille a été portée à un niveau international par le biais du Tribunal international des droits de la nature, organisé par le Hub européen de l'Alliance mondiale pour les droits de la nature. s.

L'usine de Gardanne (Bouches du Rhône) produit de l'alumine ou oxyde d'aluminium, un matériau utilisé pour fabriquer des composants électroniques, des céramiques et des matériaux réfractaires. Cette activité émet des déchets toxiques chargés de métaux lourds et d'une radioactivité accrue, provoquant les fameuses "boues rouges", et ce avec l'autorisation de l'Etat depuis 1967.

Par une canalisation de 55 km de long, elles étaient jusqu'en 2015 répandues à 320 mètres de profondeur dans le canyon de Cassidaigne, une fosse océanique qui abritait autrefois une biodiversité extraordinaire.

Au total, 32 millions de tonnes (kg) de boue ont été déversées. La destruction de la nature est si grave qu'il semble scientifiquement impossible de restaurer les écosystèmes. C'est pourquoi les experts plaideront pour la reconnaissance d'un crime écocide.

Il est encore temps d'agir. De Janvier à Mai 2021, le Tribunal européen des droits des écosystèmes aquatiques a entendu quatre cas d'entités aquatiques à protéger en Europe : la Mer de Glace France, les rivières de Guyane française, le cas du lac Vättern en Suède, et le cas des rivières des Balkans dans la région des Balkans. Il s'agit de la dernière audience de ce Tribunal.

Le Tribunal a pour objectif de reconnaître les droits de la Nature, ce qui signifie reconnaître l'interdépendance entre les hommes et la Nature et accepter que les Etats, les entreprises et les hommes ne peuvent plus en disposer impunément. Il est donc nécessaire d'établir la personnalité juridique de la Nature afin de la prendre systématiquement en compte dans nos choix politiques et sociétaux. Cette évolution juridique est essentielle pour la préservation de la vie.



TRIBUNAL EUROPÉEN DE DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

Du 30 janvier • au 30 mai 2021



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



ZEA



Cette audience est une première étape vers la reconnaissance de la catastrophe naturelle provoquée par les boues rouges. Aboutissement d'une année de travail collaboratif entre les associations Wild Legal et ZEA, un procès simulé sera ensuite diffusé le 26 juin prochain en live sur [Facebook](#) afin de reconstituer au plus près du réel, ce que seraient les plaidoiries des avocats dans ce scandale écologique.

Contact presse :

- Zoe Lujic, chargée de communication pour le tribunal, zoelujic@earth-thrive.org, +447841635310
- Co-secretaires: Natalia Greene ou Olivia Gervais tribunal@rightsofnaturetribunal.org, +33770353801

Enregistrez-vous pour l'audience [ici](#).

Si vous êtes intéressés d'en savoir plus sur les tribunaux, [cliquez ici](#).